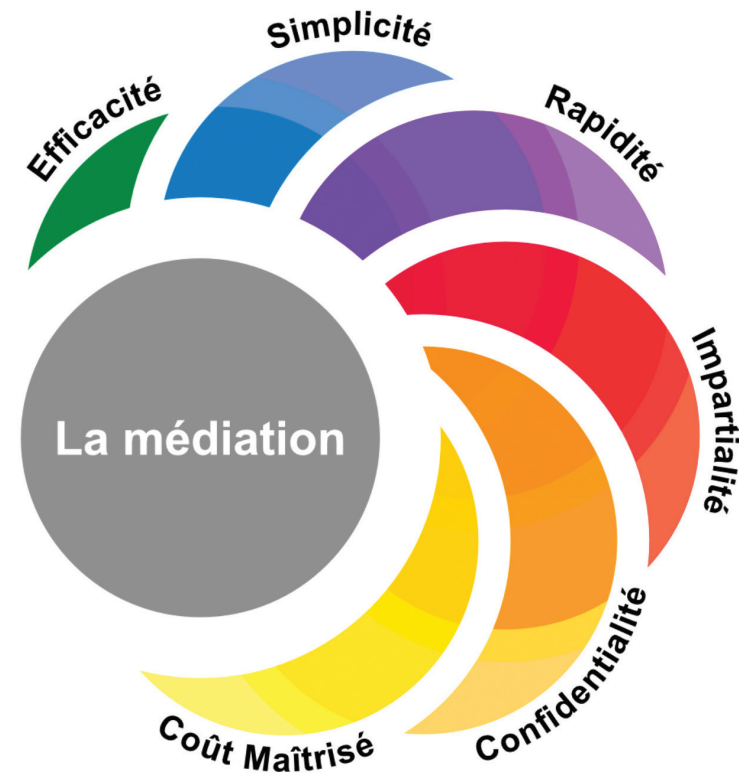


CENTRE DE MÉDIATION DES NOTAIRES DU VAL-DE-LOIRE

La Médiation :

une solution alternative pour la gestion des conflits





Simplicité

Il suffit de **prendre contact avec le CMNVL**. Celui-ci désignera, un médiateur, lequel **contactera** rapidement les **parties** pour convenir d'un **premier rendez-vous**.



Confidentialité

Le processus de médiation exige une **confidentialité absolue**. En cas d'échec, aucune proposition, aucun élément de la médiation ne pourra être utilisé en justice, sauf accord contraire des parties.



Rapidité

Le processus de médiation est **extrêmement rapide**. Il a une durée de **trois mois**, éventuellement prolongeable.



Coût maîtrisé

Le Centre est à votre disposition pour vous fournir ses tarifs, ainsi que son règlement de médiation. Les frais sont partagés entre les médiés.



Impartialité

Le médiateur ne tranche pas le conflit. Il **aide les parties à trouver une solution** à leur différend. Il est indépendant, impartial, neutre et **formé à la médiation**.



Efficacité

Environ **75 % des médiations aboutissent à un accord** et 99 % de ces accords sont exécutés spontanément.

La plupart des litiges, quel que soit leur domaine juridique, peuvent relever d'une médiation